



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **PCK Group SA**, 1003 Lausanne
2. Date du prononcé de dissolution: 01.03.2013
3. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 15.04.2013
4. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

5. **Remarques:** Par décision du président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne du 1er mars 2013, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite.

But: investissement dans les produits de consommation, en particulier dans le domaine alimentaire; prise de participations.

Office des faillites de Lausanne
Tél. 021 316 65 04
1014 Lausanne Adm cant

00882185

